

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 038-213801004-20260428-DEL\_20260428\_23-DE



**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt six et le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Sébastien PLISSON, Eric JUAN, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Isabelle CLOAREC, Alexandre BADETTI, Maeva CABARROQUE, Patrice ROI

Ont donné Mme Audrey BUISSON à Christel METAY  
procuration :

Secrétaire de séance : M. Denis PETRIER

| Nombre de conseillers municipaux en exercice | Date de la convocation | Date d'affichage de la convocation | Date d'affichage des délibérations |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 19                                           | Vendredi 24 avril 2026 | Vendredi 24 avril 2026             | Lundi 4 mai 2026                   |

**23- Approbation et signature d'un bail commercial**

Il est rappelé au conseil municipal que le local situé 20 rue des commerces au Cheylas, actuellement libre, appartient à la commune.

Afin de dynamiser l'activité économique locale et de répondre à une demande croissante en matière de restauration, il est proposé de mettre ce local en location à un exploitant pour y exercer une activité de restauration.

Ce projet permettra notamment :

- de valoriser le patrimoine immobilier,
- de soutenir l'attractivité du territoire,
- de favoriser la création d'activité et d'emplois.

Les conditions de locations sont fixées dans le projet de bail ci-annexé.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **Approuve** la mise en location du local situé 20 rue des commerces au Cheylas à des fins de restauration,
- **Valide** les conditions de location telles que présentées sur le projet de bail ci-annexé,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette location, notamment le bail, ses éventuels avenants et les conventions de locations de la licence d'exploitation dont la commune est propriétaire.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

